

DELEMONT MAREE BASSE – SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION DU 23 NOVEMBRE 2011

SECTEUR MOREPONT

THEMATIQUES	VERT	ORANGE	ROUGE	PESEE D'INTERETS DU COFIL
<p>SECURITE (Garantir la sécurité et l'intégrité des personnes et des biens lors de crues de la Sorne)</p>	<p>Mesure 34 : ligne d'étanchéité provisoire aux anciens abattoirs</p>	<p>Stabilité douteuse des arbres sur l'île en cas de crue = création d'embâcles potentiels</p>	<p>Ligne d'étanchéité provisoire le long des anciens abattoirs trop près du bâtiment (difficulté de mise en valeur ultérieure)</p> <p>Problème de robustesse et d'intégration si le remblayage n'est pas réalisé : une nouvelle arrière-digue ne serait par ailleurs pas intégrée d'un point de vue urbanistique</p>	<p>La position de la ligne d'étanchéité provisoire est maintenue pour respecter au mieux les exigences OEaux sur l'espace réservé au cours d'eau. Cette étanchéité doit permettre l'aménagement ultérieur du bâtiment. Une contrainte pourrait être d'utiliser le bâtiment comme ligne d'étanchéité dans l'ouvrage final.</p> <p>Le projet en tiendra compte.</p> <p>Le projet en tiendra compte.</p>
<p>NATURE ET PAYSAGE (Préserver et valoriser les potentiels naturels et paysagers des abords de la Sorne)</p>	<p>Espace réservé au cours d'eau et à la promenade Aménagement dans son ensemble</p> <p>Garder la morphologie existante en gardant des arbres en pied de berge entre les anciens abattoirs et Morépont</p> <p>Mesure 39 : abaissement de la berge et son aménagement à Morépont</p> <p>Etangs didactiques</p> <p>Promontoires et passerelles</p>	<p>Soigner l'aménagement de la confluence avec le Ticle</p> <p>Pour les passerelles à refaire, garantir une « unité » (voir passerelle sur l'Areuse de Geninasca Delefortrie)</p> <p>L'aménagement ne doit pas demander un entretien disproportionné</p> <p>Garder des ouvertures sur le cours d'eau</p> <p>Prévoir une discontinuité de la végétation</p> <p>Garantir l'alimentation du 2^{ème} lit vers l'île et être attentif aux problèmes de sédimentation</p>	<p>Mesure 40 : bassin didactique – à sortir du projet</p> <p>Le parc urbain présenté ne correspond pas totalement à l'image du plan directeur</p>	<p>Mesures validées.</p> <p>Mesure validée.</p> <p>Mesure validée.</p> <p>Mesure validée.</p> <p>Mesure conservée pour le projet d'ouvrage.</p> <p>Une analyse particulière sera menée pour les passerelles (type de structure, intégration, etc). Des recommandations seront faites dans le plan directeur des espaces publics de la Sorne en cours de réalisation. La passerelle actuelle du Haut-Fourneau sera intégrée dans cette analyse.</p> <p>Le projet en tiendra compte.</p> <p>Le projet en tiendra compte. Une revue de projet par un éco-géomorphologue est prévue.</p> <p>L'espace réservé au parc urbain correspond au plan directeur.</p> <p>L'objectif est de trouver un accord avec le propriétaire du terrain (éviter les blocages) pour aménager la Sorne dans les plus brefs délais (protection rapide contre les crues).</p> <p>La station limnigraphique de l'OFEV doit être déplacée.</p>

DELEMONT MAREE BASSE – SYNTHESE DE LA CONCERTATION DU 23 NOVEMBRE 2011

SECTEUR MOREPONT				
THEMATIQUES	VERT	ORANGE	ROUGE	PESEE D'INTERETS DU COFIL
<p>ACCES A L'EAU (Favoriser l'accès à l'eau à toutes les catégories d'utilisateurs)</p>	<p>Placettes orientées vers la rivière le long du cheminement piétonnier</p>	<p>Prévoir une plage (banc de gravier) accessible par un sentier</p> <p>Ne pas interdire l'accès au cours d'eau. Gérer ou influencer cet accès avec un entretien adapté. Pas d'accès aménagé</p>		<p>Mesures validées.</p> <p>Le projet doit permettre l'aménagement ultérieur d'une éventuelle plage naturelle. L'opportunité d'un tel aménagement sera démontrée dans le développement du projet de parc urbain.</p> <p>Ne pas interdire ni canaliser l'accès au cours d'eau. Gérer cet accès par un entretien différencié ou par une végétation adaptée, voire par des pentes de talus adaptées.</p>
<p>MOBILITES DOUCES (Valoriser et améliorer le réseau des mobilités douces)</p>	<p>Continuité de la rue de l'Avenir à la passerelle de Morépoint avec un revêtement adapté à tous les usagers Cheminement piétonnier continu en haut de berge</p> <p>Pas de nécessité d'aménager un cheminement piétonnier supplémentaire à travers le futur parc urbain</p> <p>Sentier didactique</p>	<p>Le promontoire n'est pas utile (mesure 24) – les passerelles peuvent jouer ce rôle</p> <p>Les promontoires doivent être accessibles aux handicapés</p> <p>Mobilier urbain et éclairage doit être uniforme le long du chemin piétons Adapter le mobilier urbain sur le chemin en rive droite</p> <p>Projet à préciser dans la plaine de Morépoint</p> <p>Revêtement du chemin, bois ou gravier ? Durabilité des pontons en bois</p> <p>Plutôt des panneaux didactiques que des sculptures</p> <p>Utilité de développer un projet immobilier aussi important à Delémont ?</p>	<p>Attention à l'éclairage des cheminements (sécurité de nuit)</p> <p>Pas de nécessité de créer une liaison Nord-Sud supplémentaire au travers du futur parc urbain</p> <p>Passerelle à l'aval des anciens abattoirs</p>	<p>Mesures validées.</p> <p>La mesure 24 n'est pas retenue.</p> <p>Les accès aux divers aménagements du projet devront être adaptés aux personnes à mobilité réduite et aux handicapés.</p> <p>Le plan directeur des espaces publics de la Sorne contiendra des recommandations.</p> <p>Dans la plaine de Morépoint, le cheminement longeant le cours d'eau en rive droite sera réservé aux piétons. Les cycles continueront de circuler sur les itinéraires actuels.</p> <p>Pas de cheminement traversant le parc urbain.</p> <p>Une analyse comparative (avantages/inconvénients des variantes possibles) sera réalisée dans le projet.</p> <p>Faire une étude pour le sentier didactique. L'intégration de sculpture peut être envisagée en fonction des opportunités.</p> <p>Cette problématique ne fait pas partie de la présente concertation.</p> <p>L'opportunité de cette passerelle sera déterminée dans le cadre du développement du plan spécial « Europan 9 - Gros Seuc ». Le projet doit permettre sa réalisation ultérieure.</p>